



# INFO SV n°59

03/03/2026

## Passeport Sécurité ACRL

Depuis toujours l'ACRL est **engagé** dans la prévention des risques aéronautiques

Comme annoncé en début d'année, nous mettons en place le Passeport Sécurité dont l'**objectif** est d'encore améliorer notre culture commune de la Prévention, en partageant les règles et conseils **spécifiques** à notre environnement local, fruits de notre (longue) histoire.

A compter du 01/06/2026, la réservation de nos avions ne sera **possible** qu'aux détenteurs du Passeport Sécurité ACRL.

Pour l'obtenir, il suffit de prendre **rendez-vous** avec l'un de nos **instructeurs**, à l'occasion, ou pas, d'un vol d'instruction ; vous aurez un **échange** autour d'un **QCM** d'une vingtaine de questions préparé, et régulièrement enrichi, par le CA, le BPS et l'équipe pédagogique.

A l'issue de cet échange, et d'éventuels compléments d'information, l'instructeur **validera** l'obtention du Passeport auprès de l'assistante, qui inscrira la date de validité dans Open Flyers (la même que celle de votre validité SEP).

**Nous insistons sur le fait que ce nouvel outil a été préparé dans le souci de ne pas rajouter une contrainte supplémentaire, mais bien au contraire de franchir encore un pas vers un meilleur partage avec vous tous de notre propre culture Sécurité.**

Le CA, le BPS, les instructeurs